



Tencin 2020



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N° 3

FÉVRIER 2021

LE MOT DU MAIRE

«La critique est plus facile que la pratique» (George Sand)

La quiétude de notre village a été bien mise à mal en ce début d'année suite à un mouvement légitime de protestation.

Comme prévu dans notre programme de campagne, nous tentons de mettre en place une commission extra municipale composée d'élus et de citoyens volontaires qui aura la charge d'éclairer le conseil municipal sur les sujets importants.

Je pensais au regard de l'ampleur du mouvement suscité par la possible installation d'une unité de méthanisation sur notre commune que nous allions être submergés de demandes.

Seulement 13 volontaires ont souhaité nous rejoindre, ce qui correspond à peine à 1% des inscrits sur la liste électorale. Alors oui, la critique est plus facile que la pratique.

François Stefani



Conseil municipal



Conseil municipal du 15 décembre 2020

1. Transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de la communauté de communes

Pouvoirs de police transférables : circulation et stationnement ; délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi ; habitat dans toutes ses composantes.

Autorisation donnée au maire de prendre l'arrêté d'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de la Communauté.

2. Convention de mise à disposition des bassins du Centre Nautique Intercommunal du Grésivaudan avec la communauté de communes

Cette convention permettra aux élèves de l'école élémentaire de Tencin de bénéficier de 9 sorties pour un cout de 2,20 € par élève et par sortie.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

3. Convention d'occupation temporaire du domaine public routier

Demande faite par la SARL « Le noyer vert » pour une desserte en eau potable rue des Béalières.

Une redevance de 0,04 € par mètre linéaire de tuyau et 0,05 € multiplié par le chiffre d'affaires de la SARL divisé par 100 sera versée à la commune.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

4. Convention Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire)

Un enfant dont la mère est domiciliée à Tencin, suit une scolarité avec un programme "Ulis" sur la commune de Grenoble. Cette dernière demande la participation à diverses charges (frais scolaires, eau, chauffage, ...) à hauteur de 1063 €.

5. Approbation du plan de financement prévisionnel du TE38 pour les travaux d'enfouissement basse tension et téléphonie:

Trois programmations sont prévues pour enfouir la basse tension et les lignes téléphoniques.

2021 : rue du Martinet

Téléphonie pour un montant de 25 279 €. Charge pour la commune : 22 779 €.

Basse tension pour un montant de 100 713 €. Charge pour la commune : 0 €.

2022 : rue des Béalières

Téléphonie pour un montant de 27 258 €. Charge pour la commune : 24 658 €.

Basse tension pour un montant de 101 994 €. Charge pour la commune : 20 474 €.

2024 : rue du Noyer Vert

Téléphonie pour un montant de 28 922 €. Charge pour la commune : 25 522 €.

Basse tension pour un montant de 114 914 €. Charge pour la commune : 5 601 €.

Autorisation donnée au maire de signer cette convention permettant au TE38 d'approuver ce plan prévisionnel.

6. Rénovation de l'éclairage public 2021 : demande de subvention au TE38

Changement des anciennes ampoules sodium par des diodes LED pour un montant de 40 413 € HT.

Subvention de 14 000 € demandée.

Autorisation donnée au maire de faire cette demande de subvention.

7. Aménagement de la plaine de jeux : attribution du marché de travaux

La commission d'appel d'offres réuni le 16 novembre 2020 a choisi :

Pour le lot 1 (terrassement VRD, containers enterrés, parking, réseau) l'entreprise Colas pour un montant de : 184 101,55 € HT.

Pour le lot 2 (espaces verts) l'entreprise ID Verte pour un montant 117582,30 € HT.

Pour le lot 3 (jeux) l'entreprise Plein Bois pour un montant de 14 990 € HT.

Pour le lot 4 (local jeune) l'entreprise MI SATRA pour un montant de 99 979 € HT.

Autorisation donnée au maire de signer le marché de travaux.

8. Restitution de la taxe d'urbanisme perçue pour un permis de construire de 2015

La taxe d'aménagement afférente à ce permis de construire a été perçue mais les travaux n'ont pas été effectués.

Autorisation de rembourser ce trop perçu d'un montant de 1425 €.

9. Budget communal : décision modification n°2

Réajustements dans le budget afin de répondre aux besoins nécessaires à son exécution.

Section de fonctionnement : Dépenses 54 019,02 € ; Recettes 2 487,00 €.

Section d'investissement : Dépenses 29 300,00 € de diminution de crédits et 29 600 € d'augmentation de crédits ; Recettes 300 € d'augmentation de crédits.

Validation de la décision modificative.

10. Ouverture de crédits pour le budget 2021

Afin de mandater certaines opérations d'investissement avant le vote du budget 2021 n'intervenant qu'au courant du 1er trimestre, il est proposé une ouverture de crédits d'un montant de 146 746 €.

Validation de cette proposition.

11. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2020 et charges d'électricité 2019 : refacturation aux locataires des logements communaux

Les montants réclamés sont fonction des surfaces des logements et de leur temps d'occupation.

Autorisation donnée au maire de réclamer les différents montants dus.

12. Tarifs 2021 de location de l'espace culturel

Proposition de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2020 :

80 € la demi-journée.

150 € la journée.

400 € le week-end (si 3 jours : week-end + 1 jours de semaine).

Caution de 600 € obligation de nettoyage.

Caution de 100 € pour le tri sélectif.

Approbation de cette proposition.

13. Masques lavables acquis par commande groupée auprès de la communauté de communes refacturation à la commune

Facture de 91 € demandée par la communauté de communes pour la fourniture de masques.

Autorisation donnée au maire de verser cette somme.

14. Abandon de créance (loyers impayés)

Somme de 2 113, 02 € due par un locataire parti sans laisser d'adresse.

Remise de dette, les frais d'huissier et autres étant supérieurs à la somme due.

15. Remboursement de frais engagés par 2 élus

Avance de 723,02 € faite par 2 élus dans un commerce dont la commune n'a pas encore de compte.

Autorisation d'effectuer ce remboursement.

16. Création d'un poste permanent de grade de rédacteur

Fin d'un contrat de contractuel le 28 février 2021. Demande de création d'un poste de rédacteur territorial.

Approbation de cette demande.

17. RIFSEEP

Régime indemnitaire des employés communaux.

Pas de délibération possible car elle doit passer en comité technique.

Fin de séance



PUB...



Bricodom.38@gmail.com

07 66 68 7531

Urbanisme

Réflexions de la commission urbanisme, quel sens donner à notre action ?

Préserver le cadre de vie à Tencin et valoriser l'identité du village.

« Le rêve de « la ville à la campagne », voulant combiner les avantages de l'une et de l'autre, n'est pas réalisable sans conséquences graves sur la campagne....

Contribuer au développement du territoire ne veut pas dire se perdre dans l'urbanisation massive, cela ne veut pas dire céder au mouvement contemporain qui urbanise les campagnes sans penser aux conséquences d'une trop grande densité de constructions : l'imperméabilisation des sols augmente les risques d'inondation, plus de place pour l'agriculture, perte de l'identité, détérioration des paysages, des terres, destruction de la flore, etc. »

Valorisation du village, de l'existant

Patrimoine préservé et revalorisé : Un patrimoine de campagne.

Le patrimoine est l'ensemble de tous les biens qui se transmettent de génération en génération.

La notion de patrimoine s'est élargie au cours des siècles. Elle couvre aujourd'hui un ensemble de biens matériels et immatériels (les langues locales, les savoir-faire, les traditions, les contes et légendes ...), créés par l'homme, on parle alors de patrimoines culturels ou naturels (les sites, la faune et la flore).

Le patrimoine rural est composé de tous les éléments constitutifs de l'histoire et de l'identité des campagnes :

Les paysages façonnés par l'homme au fil des siècles avec leur faune et leur flore liées à l'agriculture.

Les édifices et leur rapport à l'environnement : mode d'implantation des constructions, formes des villages, architecture des bâtiments, matériaux régionaux, etc.

Les édifices témoins des modes de vie et de pensée : fontaines, lavoirs...

Les techniques, outils et savoir-faire nécessaires à leur création et à leur entretien : les toitures, les tuiles vernissées, les enduits, ...

À Tencin, c'est surtout le « petit » patrimoine qui fait la particularité de notre village : chapelle, lavoir, croix ...

Faire de Tencin un village que l'on a envie de connaître, de découvrir et de visiter :

Pour qui veut-on conserver ce patrimoine ?

Pour les habitants car c'est une part de leur histoire. Parce que ce patrimoine contribue à la qualité de leur cadre de vie. Parce qu'il peut servir à la population.

Pour les touristes et promeneurs qui viendraient en apprécier l'authenticité, la qualité esthétique ou technique, ou qui pourraient y trouver des informations culturelles.

Pour des publics spécifiques, scolaires (utilisation dans le cadre d'activités pédagogiques) ou professionnels (construction pouvant servir d'exemple dans le cadre d'une formation aux techniques traditionnelles).

L'ère d'un nouvel urbanisme

« Selon les nouveaux urbanistes, pour construire un éco-quartier il ne suffit pas de construire des bâtiments HQE (Haute Qualité Environnementale). Le plus important est de créer un lieu qui encourage les gens à changer leurs comportements non durables et qui leur donnent les moyens de le faire. Cette nouvelle ère a débuté dans les années 1980 en réponse à l'urbanisme des décennies précédentes. Ces « nouveaux urbanistes » ont cherché à intégrer à un quartier toutes les commodités de la ville, à mélanger les éléments pour créer de la mixité sur des espaces compacts et densément peuplés : mixité d'usage (afin de trouver toutes sortes de bâtiments, de commerces et de services) et mixité sociale. Dans ces espaces, les piétons et les cyclistes seraient prioritaires.



Ces urbanistes sont allés chercher leur inspiration dans l'organisation des villes médiévales très soudées qui prospéraient en Europe au Moyen Âge. » Extrait de Article adapté de l'anglais par Pimousse3000 pour le site Carfree.

Aujourd'hui Tencin évolue, se transforme et se développe. Nous avons, pour contrôler ces changements, un outil de travail qui est le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Il est accessible sur Internet et doit être respecté pour toutes les raisons précédemment évoquées. La commission urbanisme a toujours été attentive à l'adéquation entre le PLU et les projets de chacun ; plus que jamais, nous allons faire respecter ce document d'urbanisme afin d'éviter les incohérences dans notre paysage.

Les architectes du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de Grenoble sont à votre écoute et peuvent, sur rendez-vous, vous aider dans votre projet et dans vos démarches. Cette première prise de contact est gratuite mais pour concrétiser le dossier de plans (permis de construire ou déclaration préalable), il vous sera conseillé de missionner un architecte.

Nous souhaitons continuer de créer des espaces urbains agréables pour tous et pour cela, nous avons besoin de vous.

Vous participez à la création de notre paysage donc respectez le PLU.

Concernant les immeubles situés dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques : CHÂTEAU ET SON PARC.

Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

En cas de refus d'autorisation de travaux, le demandeur peut formuler un recours administratif auprès du préfet de région (direction régionale des affaires culturelles), mais **le service urbanisme doit suivre le refus ou les prescriptions formulées par l'Architecte des Bâtiments de France.**

AUJOURD'HUI PLUS QUE PAR LE PASSÉ, LE PATRIMOINE RURAL A BESOIN DE TOUTE NOTRE ATTENTION. LIÉS À L'EAU, STRUCTURANT LE PAYSAGE, PARTICIPANT DE LA VIE DES VILLAGES, RAPPELANT LES ANCIENS PRIVILÈGES OU EXPRIMANT DES CROYANCES, LES ÉLÉMENTS QUI LE COMPOSENT ONT SOUVENT PERDU LEUR SIGNIFICATION EN MÊME TEMPS QUE LEUR UTILITÉ. QUELS SONT CES TÉMOINS MUETS QUE NOUS ONT LÉGUÉS LES GÉNÉRATIONS PASSÉES ?



Procès verbal de la réunion du 9 janvier 2021 entre la délégation anti méthanisation et les élus

Introduction

Ce procès-verbal retranscrit les faits, les déclarations, les échanges et les décisions prises lors de la rencontre entre la délégation et des élus de la mairie s'étant tenue le samedi 9 janvier 2021, à la mairie de Tencin, dans « la salle des mariages », suite à la manifestation contre la méthanisation à Tencin. À l'issue de celle-ci, les organisateurs ont demandé que la délégation soit composée de 4 Tencinois issus de zones d'habitation distinctes et d'un représentant des commerçants. Pour des raisons sanitaires, la salle des mariages ne pouvant accueillir plus de 8 personnes, le maire a informé les organisateurs qu'il ne pouvait recevoir que 4 personnes dont les 3 organisateurs.

Début de séance : 11h24

Présents :

Mairie

1. François Stefani, maire de Tencin (le maire)
2. Arnaud Kervizic, adjoint au maire de Tencin, chargé des finances
3. Cédric Lescure, conseiller délégué au scolaire
4. Nicolas Deparis, conseiller transition numérique : prise de notes

Ci-après nommés, les membres de la mairie.

Délégation

1. Martin Mazza, citoyen tencinois
2. Valérie Paillas, citoyenne tencinoise
3. Boris Brunet-Manquat, citoyen tencinois
4. Laurent Vieira, citoyen tencinois : prise de notes

Ci-après nommés, la délégation.

Déroulé de séance

Introduction générale du maire

Le maire, en introduction générale, rappelle le contexte actuel. Il assume ses responsabilités : « un naufrage collectif de la municipalité dont je suis le capitaine du bateau ». Le maire pointe néanmoins la difficulté d'admettre la « déferlante » et les « non-vérités » propagées sur les réseaux sociaux ainsi que les rumeurs. À titre d'exemple sont citées les rumeurs, fausses, diffusées



oralement, sur les intérêts personnels et financiers que le maire pourrait avoir dans le/les projets de méthanisation.

Chronologie des événements précédents la réunion

Cette section retranscrit les déclarations du maire sur la chronologie des événements relatifs à la méthanisation à Tencin. Afin de simplifier la lecture du document, la délégation échangeant tout au long du déroulé, la section « Questions de la délégation » synthétise les questions de la délégation et les réponses apportées par les membres de la mairie.

Campagne électorale : L'introduction du terme de méthanisation a eu lieu la première fois lors de la préparation de la campagne électorale, de façon orale, « entre deux portes », lorsque le porteur du projet de méthanisation, a annoncé son intention d'installer une unité de méthanisation sur la commune de Tencin. À ce moment-là, « aucun des élus n'a fait attention, ni n'a posé de question sur le projet de méthanisation », ni n'a « relevé ni entendu peut-être » l'information.

26 juin 2020 : Le permis pour réaliser une unité de méthanisation, site le Glairot, est déposé. Le maire rappelle que le « permis n'est pas instruit par la mairie, mais transmis par le service urbanisme vers l'autorité compétente » : le préfet. Le maire rappelle qu'il était hospitalisé à cette période mais il assume le déroulement des choses, et la responsabilité qui en découle.

29 juin 2020 : Demande de travaux rue des Béalières pour une usine de méthanisation.

3 juillet 2020 : DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (pour des travaux proches du pont). Le maire rappelle qu'à ces 2 dates (29 juin et 3 juillet), il était toujours hospitalisé, et que c'est un autre élu qui signe la « DICT » (Aucun reproche n'est fait par le maire).

Le maire explique en quoi consiste une DICT. Les demandes de DICT sont régulières à la mairie, il s'agit de demandes d'autorisation de travaux qui peuvent être déposées en amont, et qui ne seront pas réalisées si le permis est refusé. Si le permis est accepté, les travaux sont prêts à être exécutés. Le maire rappelle que dans ce cadre, la DICT permet aux entreprises de programmer les travaux.

Afin de lever l'ambiguïté (suite aux demandes de la délégation et aux interrogations de la population), le maire rappelle la différence entre la DICT (déposé par Gaz de France - gaz pour le méthanisateur), et l'extension de réseau pour l'eau potable pour le bâtiment agricole ayant vocation à servir d'élevage de volailles (déposé par le porteur du projet). À noter qu'à ce jour, la DICT est sans suite car le permis est refusé et que les travaux en cours concernent ce bâtiment agricole. Concernant le méthaniseur, des tracés de couleur sont visibles sur le pont SNCF dans la rue des Béalières, mais les travaux se sont arrêtés là suite au refus du permis.

La Délégation insiste sur l'absence de communication de la mairie.

Vendredi 16 octobre 2020 : Refus de permis : le projet (Site le Glairot) n'existe donc plus.

À cette date a lieu une réunion à l'initiative de communauté de communes du Grésivaudan avec les porteurs des projets (Tencin et Lumbin) en présence des vice-présidents chargés des thématiques agriculture et développement durable, les deux maires et les organismes ou administrations (chambre d'agriculture, ADEME, GRDF, ...). Les deux projets ont fait l'objet d'une présentation à l'issue de laquelle le porteur du projet tencinois annonce « *j'ai un point de repli qui est le terrain derrière l'école* ». Le maire indique immédiatement au pétitionnaire qu'il s'opposera à cette implantation car il en mesure les conséquences.

Le maire précise que la communauté de communes du Grésivaudan est favorable au développement des énergies vertes dans le cadre de son plan climat, mais qu'elle accompagne les projets de méthanisation sans soutien financier. La communauté de communes du Grésivaudan n'est pas sollicitée dans le cadre des permis de construire sauf en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

La délégation rappelle que là encore, aucune communication n'a eu lieu à destination des Tencinois.

Le maire précise qu'à ce moment il n'était pas possible de communiquer, s'agissant d'une veille de week-end. Le maire

informe les élus le lundi suivant.

Lundi 19 octobre 2020 : Le maire, à cette date, a annoncé aux élus présents les informations faites le vendredi 16 octobre à la communauté de communes du Grésivaudan. Cette information « *a fuité* » trop vite de la mairie, ce qui a empêché une autre forme de communication.

Le maire rappelle ensuite les origines du refus du permis. Diverses informations sont données pour lever l'ambiguïté entre les « champs d'inondation contrôlée (CIC) » et les « zones inondables ». Parmi ces informations sont rappelées des points techniques divers sur la crue bi-centennale de l'Isère (dont la dernière date de 1859), ainsi que les objectifs de ces CIC qui permettent l'abaissement des digues pour faire rentrer l'eau de l'Isère à l'intérieur. Le terrain se trouve dans un de ces CIC.

La délégation indique « *heureusement que ces informations ont fuité car elles ont permis aux Tencinois d'être informés et de se mobiliser* ».

20 octobre : Conseil municipal. Le maire rappelle que compte tenu des délais légaux, il n'est pas possible de mettre le projet de méthanisation à l'ordre du jour, la convocation étant déjà faite. L'information « *même brève* » est toutefois annoncée. Mention a été faite à l'occasion de ce conseil municipal du refus, par les services préfectoraux, de la demande de permis de construire d'un projet.

Mi-novembre La délégation fait remarquer au maire l'interprétation de la population, maladresse sur le type de communication (pas de signature, feuille volante) du papier inséré dans le bulletin municipal. Le maire rappelle qu'il s'agit d'un concours de circonstances essentiellement matériel et financier : le bulletin ayant déjà été imprimé et prêt à être diffusé, inclure cette information aurait nécessité 4 pages supplémentaires donc un surcoût et surtout un retard dans la communication.

La délégation précise que la mairie aurait pu intégrer cette thématique de la méthanisation au bulletin.

Le maire rappelle également qu'il n'était pas possible à cette date de prendre une position globale, car le conseil n'avait pas été réuni. La prise de position étant celle du maire et d'un élu. La délégation fait remarquer que ce type de communication fait naître dans la population « *une demande d'information* ». Le maire rappelle également qu'à cette époque, la mairie ne disposait pas de beaucoup d'informations (« *On ne connaissait pas la Charte* »), mais que l'information concernant le projet était disponible en mairie. Le maire estime qu'à cette époque cette information était « *suffisante* », et « *prend note* » des nombreuses remarques de la délégation quant au manque de communication et d'information, et qu'« *une prochaine fois, ça ne se passera pas comme ça* ».

Dossier

11 décembre : Réunion avec le pétitionnaire provoquée par le maire pour que les élus comprennent quel était le projet derrière l'école.

Les membres de la mairie interviennent pour lever les rumeurs qui circulent sur le fait que la mairie « va céder des terrains » au porteur de projet pour son usine. Lors de cette réunion, le porteur du projet a demandé aux élus de l'accompagner dans la recherche d'un terrain pour permettre ce type d'implantation. La mairie ne dispose pas de foncier.

21 décembre : Réunion de crise organisée en présence de 16 élus (tous ne sont pas présents). Lors de cette réunion, le porteur du projet s'engage à ne pas poursuivre son projet derrière l'école par un courrier remis au maire et diffusé aux élus présents. L'information est « immédiatement » diffusée sur les réseaux sociaux. Le maire, lors de cette réunion, organise un vote pour connaître la « position [des élus présents] en matière de méthanisation ». À la majorité les élus se prononcent contre tout projet de méthanisation sur la commune à 9 voix contre 6 et 1 abstention. Le maire s'engage, c'est une obligation, à suivre le vote des élus municipaux.

La délégation demande la consultation du document de désengagement, car il a des « interrogations sur la réelle valeur juridique du document ». Le maire annonce que le document n'a pas de valeur juridique, qu'il s'agit d'un simple engagement moral. Le maire rappelle que les 2 valeurs légales sont « le PLU et le code d'urbanisme ». Le maire s'engage à s'opposer par tout moyen légal au projet proche de l'école s'il revient à l'ordre du jour.

La délégation rappelle au maire les propos tenus, par écrit, dans le communiqué diffusé aux Tencinois intitulé « Communiqué concernant la méthanisation à TENCIN », à savoir : « [...] le maire de TENCIN s'engage à s'opposer, par tout moyen légal, à l'installation d'une unité de méthanisation sur sa commune » et que dès lors son opposition ne peut se résumer au seul projet envisagé à proximité immédiate du groupe scolaire mais bien à tout projet sur la commune.

Les membres de la mairie lèvent également l'ambiguïté sur la date de parution du communiqué (4 janvier 2021) qui « semble être une réponse à la date de la manifestation » (9 janvier 2021). La période des congés a permis de réaliser une recherche d'informations et d'éditer le document. La distribution n'a pu se faire qu'au retour des congés. Le maire reconnaît avoir mal communiqué, mais « [la mairie] a quand même communiqué ».

La délégation insiste sur le fait que des outils de communication existent déjà, dont le site Internet de la commune qui aurait pu être un de ces biais. La délégation fait également remarquer aux élus présents que la mairie a pu diffuser très largement son dernier communiqué et qu'elle aurait donc pu transmettre les informations relatives à un pro-

jet d'implantation d'une unité méthanisation par la même voie.

8 janvier 2021 : Réunion du SYMBHI sans la présence du porteur de projets. Monsieur le maire était accompagné d'un adjoint. Le maire rappelle qu'il n'est pas possible de construire en zone rouge, ni dans un CIC. Le SYMBHI prévoit pour fin juin une mise à jour des cartes présentant les casiers d'inondations. En effet, la carte utilisée pour le projet refusé est issue de relevés topographiques de 2015 qui ne sont plus à jour : une digue a été construite et le lit de l'Isère a changé. Si la parcelle reste dans un CIC, aucun projet ne pourrait s'y mettre. Divers échanges sur la probabilité de changement de statuts ont eu lieu.

Le maire conclut sur la chronologie des événements en exprimant le sentiment que « nous sommes tous passés à travers ».

Questions de la délégation

Cette section synthétise les échanges « questions-réponses » faits pendant, et plus particulièrement à la fin du rappel chronologique introduit par le maire, qui laisse alors la parole à la délégation.

Suite à ce rappel, la délégation a pris note du mea culpa des élus, elle s'est exprimée quant à la légèreté dont ont fait preuve les élus et elle a rappelé avec insistance que les Tencinois auraient dû être informés de l'ensemble de ces éléments car ils sont les premiers concernés et impactés. La délégation explique les motivations de la manifestation. Il ne s'agit pas de mettre en « défaut les élus » mais de montrer au conseil municipal que la délégation (la population) est « à ses côtés, on ne veut pas de méthanisation ». La délégation permet de montrer « La force citoyenne pour aider la mairie contre le projet ». Ainsi la délégation propose une meilleure collaboration, « de s'associer ». En effet, la délégation évoque le vote d'une majorité des élus municipaux en date du 21 décembre dernier puis les propos rédigés dans le « Communiqué concernant la méthanisation à TENCIN » : ces deux points rejoignent en tout point les demandes des Tencinois : Non à la méthanisation à Tencin.

La délégation rappelle qu'en date du 15 décembre, lors du conseil municipal, le maire a été interrogé quant au projet de méthanisation sur la commune, ce à quoi le maire a répondu qu'il n'y avait pas de « projet déposé » d'un point de vue administratif, à la méthanisation à cette époque.

Aux questions : *Existe-t-il un projet d'implantation d'une usine de méthanisation sur notre commune ? Un recours concernant le site envisagé sur le lieudit Glairot a-t-il été formulé par le porteur de projet ? La mairie peut-elle, eu égard à sa prise de position en défaveur de l'implantation d'une telle installation, modifier l'avis favorable initialement formulé ?*

Réponses des membres de la mairie : Il n'y a, à leur connaissance, aucun projet en cours. Le dossier est classé sans suite.

Le projet envisagé sur le lieu dit Glairot a été refusé par les services préfectoraux car notamment situé au sein d'un CIC et aucun recours n'a été formulé. En cas de nouveau projet, le maire rappelle qu'il s'engage à émettre un avis défavorable et à communiquer très rapidement l'existence de ce dernier aux Tencinois. Cet engagement sera conditionné au prochain conseil municipal où les conseillers municipaux auront à se prononcer sur la question de l'implantation d'une unité de méthanisation à Tencin. À ces mots, le maire complète qu'il s'engagera également, dans pareille situation et si les conditions sanitaires le permettent, à organiser une réunion publique. Le maire rappelle également qu'en cas de nouvelle demande de permis, une nouvelle instruction complète est nécessaire si le pétitionnaire veut refaire ce projet.

La délégation rappelle à monsieur le maire l'engagement que ce dernier a pris au sein du « Communiqué concernant la méthanisation à Tencin » diffusé par la mairie : « [...] *le maire de Tencin s'engage à s'opposer par tout moyen légal à l'installation d'une unité de méthanisation sur sa commune* ». La délégation a tenu à saluer cet engagement.

À ces propos, le maire rappelle les risques financiers si un recours contre l'avis favorable du préfet était engagé au tribunal administratif et jugé infondé. Des dommages et intérêts pourraient être accordés (liés aux pertes d'exploitations, ...). La question « *La commune sera-t-elle prête à prendre ce risque budgétaire ?* » devra se poser.

À la question : *Les autorités compétentes, notamment la préfecture de l'Isère, ont-elles été averties du changement de position de la mairie quant à l'implantation d'une unité de méthanisation sur la commune ?*

Réponse des membres de la mairie : Non, car le vote qui a eu lieu le 21 décembre 2021 doit être confirmé par un vote lors du prochain conseil municipal. Ce sera chose faite à son issue.

À la question : *Est-il envisagé d'insérer une clause dans le Plan Local d'Urbanisme qui compléterait la législation applicable actuellement en ajoutant notamment des conditions de distances minimales à respecter entre toute installation liée à la méthanisation et les constructions existantes ?*

Réponse des membres de la mairie : Des clauses telles que l'interdiction simple, le type d'intrant du méthani-

seur ou le volume ne seraient pas recevables. Le maire réexplique les modalités administratives pour le changement du PLU *modification* ou *révision simplifiée*, avec la prise en compte des points suivants : 6 mois à 1 an de procédure, à minima deux réunions publiques obligatoires, concertation avec le commissaire enquêteur, décision du tribunal administratif... Monsieur le maire rappelle que la mairie a d'ores et déjà pris conseil pour ce faire et compte lancer l'ensemble des démarches rapidement, au lendemain du prochain conseil municipal où les conseillers auront à se prononcer quant à l'implantation d'une usine de méthanisation sur la commune. Ce conseil municipal devrait se tenir à la mi-février.

À la question : *Aujourd'hui, des élus, à la majorité, et de nombreux Tencinois ne veulent pas d'un projet d'usine de méthanisation sur la commune. Nous partageons dès lors nos points de vue, donc avançons ensemble et créons une commission qui regrouperait à parité des Tencinois et des élus et qui pourrait collaborer à l'analyse de tout projet futur et de tout recours contre ce dernier.*

Réponse des membres de la mairie : Le maire rappelle que cette idée était dans le programme de campagne, mais du fait de l'état sanitaire, cette commission n'a pas pu être mise en place. Le maire annonce que cette création devra faire l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal. Le maire souligne les critères pour faire partie de cette commission : combien ? Comment ? Volontariat ? Compétences ? Dans un premier temps, cette commission aura à travailler à tout ce qui a trait à la méthanisation. Dans un second temps, elle aura à s'exprimer sur d'autres projets à venir (salle des fêtes, etc.).

La délégation propose de ne pas perdre de temps, d'avancer au plus vite et de ne pas attendre le prochain conseil municipal pour débiter une réflexion sur la mise en place d'une telle commission afin qu'en cas de vote favorable, cette commission puisse immédiatement voir le jour.

La délégation fait également remarquer qu'il ne faut pas négliger la parole des commerçants, qui n'a pas pu être entendue ce jour. La taille de la salle de mariage est limitée à 8 personnes du fait des conditions sanitaires actuelles.

Actions à court et moyen terme

11 janvier : Le premier adjoint sera chargé de mettre en place cette commission extramunicipale. La délégation demande à aider le premier adjoint dans la mise en place de cette commission. Acceptation par le maire.

Dossier

26 janvier : Réunion PLU. La mairie et la délégation sont d'accord pour apporter des modifications au PLU (actions déjà en cours par la mairie depuis fin décembre) : les clauses sont à trouver (un exemple est proposé : la distance vis-à-vis des habitations).

Mi-février : si possible prochain conseil municipal.

À l'ordre du jour seront inscrits entre autres :

la délibération sur la commission extra-municipale (si elle est constituée).

le vote pour la position du conseil municipal concernant la méthanisation à Tencin.

Le maire prévient que, compte tenu des délais, il ne sera pas possible de délibérer sur la mise en œuvre du PLU.

Conclusion

Les membres de la délégation proposent de faire « *table rase du passé* » et d'avancer « *collectivement* » car la majorité des élus et des Tencinois « *partagent désormais le même point de vue sur la question de la méthanisation à Tencin* ». Le maire approuve et nuance par un « *gout amer* » les fausses rumeurs qui ont pu circuler sur ses prises d'intérêts sur la méthanisation, mais avoue ne pas avoir ni d'animosité, ni de colère. La délégation revient sur le manque de communication de la mairie et les décisions prises par la mairie qui ont également laissé un « *gout amer* » aux Tencinois et sur la lettre ouverte qui n'était pas nominative et « *n'avait rien de personnel* ». Concernant les réseaux sociaux, une vigilance sera apportée sur les messages qui y sont véhiculés. Le maire conclut que ce mouvement était « *légitime* ».

Fin de séance à 13h30

Pour la délégation

VIEIRA
LAUREN



Pour les membres de la mairie

Le maire

François STEFANI



Culture

Des nouvelles de la médiathèque

La médiathèque modifie ses horaires d'ouverture pendant la période de couvre-feu et vous accueille le :

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h
Jeudi de 14h à 18h
Vendredi : 14h à 18h
Samedi : 10h à 15h



Contact
Parc de la Mairie -
Route du Lac
38570 TENCIN
04 80 04 24 62
mediatheque@tencin.fr



Coup de cœur :

Effacer l'Historique

De Benoît Delépine , Gustave Kervern (2020)

Marie, Bertrand et Christine, trois amis fauchés, deviennent la cible des réseaux sociaux. Marie doit donner l'argent à un étudiant sans scrupule qui menace de diffuser les images de leur nuit d'amour dont elle n'a aucun souvenir, tant elle avait bu. Christine, conductrice de VTC, subit les mauvaises notes de la part de clients de mauvaise foi. De son côté, Bertrand se désespère de sauver sa fille du harcèlement qu'elle subit au collège par le biais de vidéos humiliantes. Ensemble, ils décident de se rebeller et de partir en guerre contre les géants d'internet... Prix spécial du jury de la 70ème Berlinale en 2020.

« Une comédie hilarante et désespérée sur l'absurdité de la société. » Télérama

« Noir et absurde, souvent drôle à force d'être totalement déprimant, le nouveau film du tandem compose un juste et cinglant reflet de la situation actuelle. » Les fiches du cinéma

Ce film est à voir sur notre plateforme de vidéo à la demande.

Votre abonnement vous permet d'accéder gratuitement à plus de 6500 films, séries, documentaires, dessins animés, vous avez également accès gratuitement à de nombreux supports numériques :

LIRE ---> Livres numériques (en streaming ou téléchargement)

ÉCOUTER ---> Musique en streaming

VOIR ---> Cinéma, cinéma documentaire et spectacles classiques

FEUILLETER ---> Presse en illimité

APPRENDRE ---> Cours en ligne gratuits sur internet

GRANDIR ---> Ressources dédiées au public jeunesse

Pour profiter de ce catalogue en ligne rendez-vous sur bibliotheques.le-gresivaudan.fr, à l'onglet numérique.

Vie pratique

Tri sélectif

Deux nouveaux containers de tri ont été mis en place sur la commune par le SIBRECSA. Ils se situent rue du Cotten et allée Pré Sec et sont destinés à recevoir les cartons bruns (emballages d'électroménager, colis...).



Nouvelles dénominations et numérotations des rues de TENCIN

La commune de TENCIN a engagé depuis plusieurs années, un travail de refonte des rues du village.

En effet, de nombreux axes routiers présentaient soit une absence complète de nom de rue, soit une dénomination redondante avec un autre lieu dans la commune ou dans les communes avoisinantes, ce qui n'est pas efficient au regard de la distribution du courrier ou des colis par les différents opérateurs. Cette situation n'est également pas satisfaisante pour le futur déploiement de la fibre très haut débit sur l'ensemble de la commune.

Après un travail de fond, les modifications portent finalement sur 53 nouvelles dénominations de rues et 371 numéros supplémentaires ou renumérotés (au métré).

Après ce travail de recensement, la poste a procédé dernièrement à la mise à jour de sa base de données IGN qui a été reprise début janvier par ses partenaires (sociétés de livraisons...). C'est pourquoi, il convient maintenant de procéder à votre changement d'adresse si vous êtes concernés par ces modifications.

Étape 1 : Suis-je concerné par ces modifications et si oui qu'elle est le nouveau nom de ma rue ?

Vous pouvez retrouver le plan de toutes les rues renommées sur www.tencin.net, onglet "vie pratique".

Étape 2 : Selon mon nouveau nom de rue, quel est mon nouveau numéro d'habitation ?

Muni du nom de ma nouvelle rue je détermine sur le plan correspondant mon nouveau numéro sur www.tencin.net

Étape 3 : Je procède rapidement à mon changement d'adresse en ligne sur le site : service-public.fr (ce site permet de déclarer mon changement en ligne à plusieurs organismes : CPAM, Impôts, EDF, Pôle emploi, Caf...).

Pensez à bien cocher "Modification administrative".

Étape 4 : Je m'informe sur les autres démarches administratives à effectuer sur le lien "Guide des démarches".

En parallèle, la commune mettra très prochainement en place des plaques de nom de rue temporaires dans l'attente de la réception des plaques définitives en cours de fabrication.

Vos numéros d'habitation vous seront distribués dès réception par nos services, dans votre boîte aux lettres.



La communauté de communes Le Grésivaudan, soucieuse d'apporter des réponses adaptées aux besoins de ses seniors, ouvre un accueil de jour pour les personnes âgées présentant des troubles neurodégénératifs de type Alzheimer ou troubles apparentés. Seul et unique établissement du genre sur le territoire, il accueillera les premiers patients en mai 2021 mais les inscriptions sont d'ores et déjà possibles.

Les objectifs de cet établissement sont multiples :

- Faire bénéficier aux familles et aidants d'un temps de répit,
- Préserver et maintenir l'autonomie des personnes accueillies en stimulant leurs capacités,
- Favoriser le lien social.

Conçu pour accueillir 9 personnes, à raison de 1 à 3 fois par semaine et par personne, l'accueil de jour est un lieu convivial, chaleureux et sécurisé. Animé par une équipe pluridisciplinaire, l'établissement se situe dans l'enceinte de l'EHPAD Belle Vallée de Froges dont il partage les extérieurs.

L'ADEF-GRESIVAUDAN fait partie des structures d'insertion par l'activité économique dont les objectifs sont d'accompagner vers l'emploi et d'insérer dans le monde du travail les personnes en recherche d'emploi.

Vous pouvez faire appel à eux pour palier, en termes de gestion du personnel, à l'exceptionnel ou au surcroît d'activité, pour des tâches de désinfection, ménage, espaces verts, petit bricolage, aide en cuisine, aide à la garde d'enfants, manutention, ou tout autre besoin de main d'œuvre.



L'association A 2 MAINS a été créée suite à la forte demande des particuliers pour l'aide à la personne.

Leurs équipes interviennent auprès des personnes fragiles, dépendantes et/ou sortant d'une hospitalisation afin de favoriser le maintien à domicile.

Pour contacter l'ADEF : 04.76.92.19.20 – developpement@adef-gresivaudan.fr

Pour contacter le service A2MAINS : 04.76.33.01.28 – crolles@a2mains-gresivaudan.fr



ADMR une association à Tencin



Cette association, forte d'une expérience de 43 ans a pour principale vocation le maintien à domicile des personnes dépendantes. C'est un formidable vecteur de lien social qui crée également des emplois.

La compétence des aides à domicile renforce l'action de l'association en apportant de la chaleur humaine et une aide précieuse à ceux qui en ont besoin.

Les locaux de l'association sont situés à la mairie de Tencin 59 route du Lac. Une secrétaire administrative peut vous aider à remplir une demande de financement auprès du Département ou caisse de retraite. N'hésitez pas à la contacter au 07 87 87 26 22 ou par messagerie électronique : admrtencin@yahoo.fr

Aménagement du parc de la mairie

Une partie des jeux du parc de la mairie est sortie de terre à la fin de l'année 2020.

Les petits Tencinois apprécient déjà ces réalisations dans l'attente de nouveaux éléments ludiques qui devraient être installés sous peu.

Le site sera sécurisé par une clôture et des bancs seront installés pour que les parents puissent garder un œil sur leurs chères têtes blondes .



Il est rappelé qu'à Tencin, les mariages ne sont pas célébrés les dimanches et jours fériés.

Les parrainages civils quant à eux ne sont célébrés que le samedi à 11 heures.

Prix Citron amer : À la ou aux personnes qui ont subtilisé les sapins décorés sur le rond-point nord, un des sapins de la Vieille rue et celui face au monument aux morts.



Prix Orange : À tous les habitants qui ont décoré les sapins de la Vieille rue, et aux ados du local jeunes qui ont fabriqué les décorations de Noël mises sur les deux ronds-points du village.

Sors ton vélo

Comme nous le disions lors de notre précédente édition, un Atelier Vélo Solidaire a ouvert dans le Grésivaudan depuis le 2 Septembre 2020.

Cette association loi 1901 se nomme « Sors ton vélo » et dispose d'un local à Crolles, situé au 95 rue des Grives (entre le laboratoire d'analyses médicales et Monsieur Bricolage). Elle propose des pièces d'occasion et de l'aide pour des réparations les mercredis de 17h30 à 20h et les samedis de 15h30 à 18h30

<https://sorstonvelo.wordpress.com>

sorstonvelo@gmail.com



Transition énergétique : Que se passe-t-il localement ? Que pouvez-vous faire ? Réunion d'échanges le 18 mars à 20h

L'actualité récente montre, une fois de plus, combien **l'action citoyenne est nécessaire pour assurer la transition énergétique** et au-delà la préservation d'une planète vivable. La mobilisation de chacun est nécessaire pour faire bouger les lignes, vous en êtes convaincu.e.s et nous aussi.

En 2 ans, grâce à une forte mobilisation citoyenne, **Grési21** a déjà installé 42 centrales photovoltaïques dans le Grésivaudan. Elles assurent **la production électrique correspondant à la consommation de 235 foyers.**

Notre initiative permet à chaque citoyen d'agir pour la Transition Énergétique. Créée et gérée bénévolement par des habitants du Grésivaudan et soutenue par des collectivités, Grési21 a pour objectifs **la production d'énergies renouvelables locales et les économies d'énergie.**

Lors de la réunion d'échanges du 18 mars, vous pourrez **découvrir les actions et le fonctionnement de Grési21 (Economie d'énergie, Solaire, Hydro, ...).** L'enjeu est la création d'un groupe de citoyens qui lancera de nouveaux projets sur la commune de **Tencin.**

En raison de la situation sanitaire, et parce que la dynamique autour de la transition énergétique doit se poursuivre, nous vous proposons cette réunion d'échanges en visioconférence. Les informations permettant l'accès à cette réunion seront communiquées sur le site Internet de la commune. Elles pourront également être transmises par mail aux personnes qui en auront fait la demande à mairie@tencin.net.



Pour avoir un premier éclairage sur Grési21 consultez le blog

<https://gresi21centralesvillageoises.com/>

ou contactez Benjamin : pouillotb@yahoo.fr

La halte ferroviaire de Tencin : une nécessité écologique

À l'heure où la réduction des gaz à effet de serre est une priorité majeure, de nombreux habitant.e.s de Tencin prennent chaque matin leur voiture pour se rendre à la gare de Goncelin ou celle de Brignoud ou directement à Grenoble. Ces trajets, le plus souvent dans les bouchons, contribuent largement à la pollution de notre vallée. Environ 50% de la population de Tencin, qui a beaucoup rajeuni ces dernières années, habite à moins de 500 m de la gare et peut s'y rendre à pied ou à vélo. Cette halte bénéficierait également aux communes voisines : La Terrasse et Lumbin en rive droite, Theys, Hurtières, La Pierre et même Champ-près-Frogès en rive gauche.

C'est pourquoi la mairie incite très vivement l'ensemble de la population à exprimer cette nécessité dans l'enquête sur les gares de la ligne TER 60 Grenoble-Chambéry, mandatée par « SNCF Gare et connexion »

Lien questionnaire : <http://bit.ly/3rcYewG>



Nouveaux panneaux lumineux sur la commune



La commune a décidé de moderniser et améliorer sa communication à destination des Tencinois.

D'ici avril, l'ancien panneau lumineux sur le Merdaret disparaîtra et sera remplacé par deux nouveaux panneaux lumineux au nord et au sud de la commune.

Les nouveaux panneaux seront à affichage noir et blanc mais dynamique. Un portail en ligne nous permettra une mise à jour facilitée des informations publiées.

De plus, toutes les informations publiées sur les panneaux seront consultables sur smartphone via une application téléchargeable dédiée.



Sécurisation de la maison des associations

Courant février-mars, l'accès à la maison des associations et au centre aéré va progressivement être sécurisé par la mise en place d'un passage piéton sélectif PMR* côté gauche, puis par la mise en place d'un portail coulissant permettant la fermeture totale de l'accès. En aucun cas cette fermeture n'autorisera une utilisation privative du parking.

Ce dispositif, sous vidéoprotection, devra garantir la protection des bâtiments communaux, des enfants et du voisinage.

* Personne à Mobilité Réduite



Une nouvelle entrée à l'école

Suite aux intempéries, l'accès situé à l'arrière de l'école était devenu difficilement praticable, c'est pourquoi un nouveau portail a vu le jour sur la droite du groupe scolaire, du même côté que les 2 autres entrées.



Info masques

Suite aux annonces concernant la non fiabilité face à la contamination par le coronavirus de certains masques « artisanaux », ceux distribués par la mairie ne sont pas concernés par ces déclarations. En effet, ils ont été fabriqués avec des feuilles de stérilisation Reliance SMS 400 (SMS en 60 g/m²) insérées entre les couches de tissu. Ces masques de protection sont de type 1 et disposent d'une barrière filtrante supérieure à 98%. Ces SMS sont utilisés pour l'emballage et le maintien de l'état stérile des produits stérilisés. Ces feuilles font l'objet d'une évaluation selon les tests de « Barrier Filtration Efficiency » (ou BFE) également utilisés pour l'évaluation des masques chirurgicaux ou selon la norme DIN 58963-6. Vous pouvez donc continuer à les utiliser.



Au jour le jour

Décoration du village

Quelques exemplaires des sapins ayant décoré rues et places du village pour les fêtes de fin d'année.



Concours illuminations de Noël

Pour sa première édition, les Tencinois ayant participé à ce concours ont fait preuve de talent pour décorer habitations et commerces.

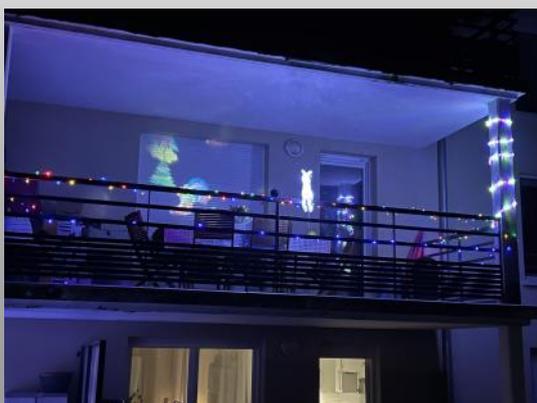
À droite, le vainqueur de la catégorie « maisons ».

En bas à gauche, le vainqueur de la catégorie balcons, terrasses, jardins ».

En bas à droite, le vainqueur de la catégorie commerces.

Les gagnants ont remporté un panier garni confectionné par « le moulin de Tencin ».

Rendez-vous pour la prochaine édition en fin d'année.



Cérémonie du 11 novembre



Le mercredi 11 novembre la cérémonie commémorative de la fin de la Première Guerre mondiale s'est déroulée avec un public restreint du fait des restrictions sanitaires dues au coronavirus.

Distribution de masques à l'école

Le 22 février, le maire François Stefani et le conseiller aux affaires solaires Cédric Lescure sont allés distribuer 3 masques de catégorie 1 par enfant de l'école élémentaire. La mairie avait sollicité l'atelier citoyen tencinois mais aussi deux des Atsem de l'école maternelle, Danielle et Fabienne, pour qu'ils puissent concevoir des masques taille enfant. Elle a ainsi fourni le tissu via le fournisseur Amcor® type SMS 400 en 60 g/m². Le patron de confection répond à la norme AFNOR. L'efficacité est garantie pour 20 Lavages.



À vos agendas - À vos agendas - À vos agendas

En raison de la pandémie liée au coronavirus, toutes les programmations de spectacles, animations et autres festivités sont annulées.

Le 7 mars 2021 prochain, se tiendra la traditionnelle "Course du Grand Rocher". Cette compétition de ski alpinisme et ski nordique se déroulera en équipe de deux ou en individuel sur le renommé magnifique site du Barioz.



**Jours et horaires d'ouverture du bureau de poste
mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h15 à 17h15**

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

François Stefani

Sur rendez-vous,

France Denans

Sur rendez-vous,

Marie-Bénédicte Estella

Sur rendez-vous,

Joël Marseille

Le lundi de 10h à 12h

Robert Fois

Sur rendez-vous,

Arnaud Kervizic

Sur rendez-vous,

Vous pouvez joindre vos élus :
- au 06 31 00 43 48 (téléphone portable de la municipalité);
- au 04 76 71 36 14 (répondeur téléphonique relié au standard de la mairie)

Ou en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 71 36 14 :

Lundi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h. Mardi de 9h à 11h30.

Mercredi de 14h à 17h. Jeudi de 9h à 11h30. Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

Services état civil, cimetière, recensement journée citoyenne, sur rendez-vous aux heures d'ouverture au public.

Service urbanisme sur rendez-vous aux heures d'ouverture au public ou par mail : mairie-de-tencin-urbanisme@orange.fr

Directeur de la publication : François Stefani - **Mise en page** : Robert Fois .

Photothèque : © Mairie de Tencin.